

RAPPORT N° 95/5-29
au Conseil Municipal

OBJET

**ACQUISITIONS GRATUITES DE TERRAINS POUR CREATION,
ELARGISSEMENT OU REDRESSEMENT DE VOIES PUBLIQUES**

Conformément aux Articles L.332-6 et R.332-15 du Code de l'Urbanisme, les propriétaires ayant obtenu un permis de construire et dont les terrains se trouvent en bordure de voies publiques existantes ou à créer, peuvent être tenus de céder gratuitement à la Commune, dans la limite de 10 % de la superficie de leur parcelle, l'emprise nécessaire à la création, à l'élargissement ou au redressement desdites voies.

Je vous demande donc :

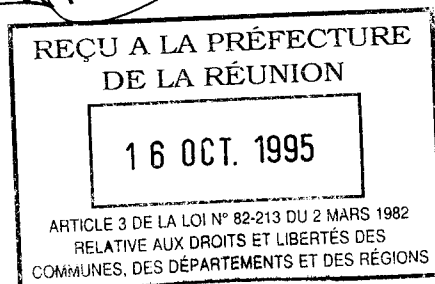
- de m'autoriser à intervenir dans les actes d'acquisition et à verser aux notaires, rédacteurs les honoraires correspondants concernant les parcelles mentionnées en annexe ;

- de me dispenser de procéder aux formalités de purge des privilèges et hypothèques, le cas échéant ;

- de m'autoriser également à poursuivre ces acquisitions par voie d'expropriation, en cas de refus des propriétaires concernés de les régulariser à l'amiable.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 95/5-29
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 06 octobre 1995

OBJET

**ACQUISITIONS GRATUITES DE TERRAINS POUR CREATION,
ELARGISSEMENT OU REDRESSEMENT DE VOIES PUBLIQUES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 95/5-29 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1er Adjoint au Maire, présenté au nom de la Commission Aménagement ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Autorise le Maire à signer les actes d'acquisition et à verser aux notaires rédacteurs et intermédiaires éventuels les honoraires correspondants ;

ARTICLE 2

Dispense le Maire, le cas échéant, de procéder aux formalités de purge des hypothèques et privilèges pouvant grever ces terrains ;

ARTICLE 3

Autorise le Maire à poursuivre ces acquisitions par voie d'expropriation, en cas de refus des propriétaires de les régulariser à l'amiable.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 12 OCT. 1995

LE MAIRE
Michel TAMAYA



REÇU A LA PRÉFECTURE DE LA RÉUNION
16 OCT. 1995
ARTICLE 3 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982 RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

ANNEXE AU RAPPORT n° 95 / 5 - 28

REFERENCE CADASTRALE	SITUATION	PROPRIETAIRE
AC 0043	Angle des rue de la Boulangerie et rue du Pont 97400 - SAINT-DENIS	SCI les Jardins de la Rivière
AD 0293	82, rue Labourdonnais 97400 SAINT-DENIS	S.C.I. LABOS
AK 0026	7, rue de la Digue 97400 SAINT-DENIS	SCI LE VIADUC
AL 0232	51, rue Fénélon 97400 SAINT-DENIS	Mme LECANU Sylvie
AL 0318	17, rue Liancourt 97400 SAINT-DENIS	Mr VACHERON Jean-Marie
AL 0329	7, rue Suffren 97400 SAINT-DENIS	Mr THIAW WOAYE Antoine
AN 0101	16, rue St Bernard 97400 SAINT-DENIS	SCI LE ZENITH
AN 0609	2, rue d'Après 97400 SAINT-DENIS	Mme DARGAI Asia
AO 0185	4, rue Voltaire 97400 SAINT-DENIS	Mme LIN Marcel
AS 0295	Angle des rues Bois de Néflies et Cité Fontaine 97400 SAINT-DENIS	SCI LES DEUX PORTAILS
AW 0605-749	48, rue Tessan 97490 SAINTE-CLOTILDE	Mr SAVRIMOUTOU Mickaël
BD 0275 BD 0276	13, rue Lory les Hauts 97490 SAINTE-CLOTILDE	Mr ANDY Georges
BD 0308	2, rue des Goyaves 97490 SAINTE-CLOTILDE	Mme LUC Marie
BE 0058	17 et 19 rue Emile Grimaud 97490 SAINTE-CLOTILDE	STE BATITEC
BK 0189	13, Avenue Eudoxie Nonge 97490 SAINTE-CLOTILDE	SEMADER
BO 0099	Chemin de la Fontaine Domenjod 97490 SAINTE-CLOTILDE	Mr KICHENIN Edmond
BP 0135	Chemin Caroline la Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	Mr DUGAIN Jean-Luc
BP 0150	74, chemin des Maraîchers la Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	Mr NATIVEL Raymond
BP 0282	23, chemin de la Caroline La Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	Mme IGNACE M. Jeanne
BR 0097	Chemin des Vacoas la Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	Mr PAYET Sully
BR 0147	14, chemin Bois Rouge la Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	Mlle AH HING Maria
BR 0431	181, route Gabriel Macé la Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	Mr FIDAHOUSSEN Zakiraly
BR 0526	50, chemin des Thuyas la Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	Mme LEBON Arlette
BR 0723	Chemin Bois Rouge la Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	Mr HOAREAU Jacky Gilbert

BR 1170	17, chemin Fontbrune la Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	Mr TANTALIDES Antoine
BS 0096	53, chemin Ylang-Ylang Moufia 97490 SAINTE-CLOTILDE	Mr ZILMIA Yves Firmin
BS 1005 BS 1006 BS1007 BS 1008 BS1009	Chemin Ylang Ylang 97490 SAINTE-CLOTILDE	Mr GROSSET
BV 0155	14, route Montgaillard 97400 SAINT-DENIS	Mr CARLET J. Christian
BV 352	83, route de Montgaillard 97400 SAINT-DENIS	Mr CASIMIR Mario
BV 0753	Allée des Terrasses Montgaillard 97400 SAINT-DENIS	Mr HUET Nicolas
BV 0973	66, route de Montgaillard 97400 SAINT-DENIS	Mme HOAREAU Sylviane
CM 0026	Chemin du Général De Gaulle le Brûlé 97400 SAINT-DENIS	Mme BARBIN Gabrielle
CS 0097	10, ch. des Grenadiers Bois de Nèfles 97490 SAINTE-CLOTILDE	Mr LALLEMAND James Jean Didier
CT 0309	Chemin de la Source Moufia 97490 SAINTE-CLOTILDE	Mr RINGUIN Stéphane
CT 0394	Chemin des Papayers Bois de Nèfles 97490 SAINTE-CLOTILDE	Mr LALLEMAND JeanM.
CV 0068	Chemin des Pins Piton Bois de Nèfles 97490 SAINTE-CLOTILDE	Mr CHAN-LIAT J.Claude Choon Voon
CW 0532	Chemin Bois Rouge la Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	Mr CLEMENT Georget G.
CW 0714	Entre 28 et 34, rte Jules Reydellet La Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	Mr FERRERE Benjamin S.
CW 0726	Chemin Jules Reydellet la Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	Mme FRANCO Vincente
CX 0470	41, chemin Montauban La Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	Mr GRONDIN Jean Olivien
CX 0510	8, chemin Montauban la Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	Mr BOYER Joseph G.
CY 0285	113, chemin des Fougères Bellevue 97490 SAINTE-CLOTILDE	Mme GRONDIN Louis Xavier
DE 0034	49, allée des Topazes Bellepierre 97400 SAINT-DENIS	Mr CHEUNG LUNG Claude
DE 0093	37, allée des Emeraudes Bellepierre 97400 SAINT-DENIS	Mr PAYET Guy
DE 0095	23, allée des Emeraudes Bellepierre 97400 SAINT-DENIS	SIDR
DK 0196	10 ZAC de Bellepierre Av. G. Monnerville 97400 SAINT-DENIS	Mme CUSTINE Hélène
DN 0148	5, rue du Verger 97400 SAINT-DENIS	Mr CHANE CHO HOI J. M.

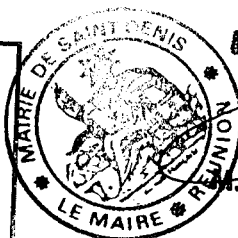
Vu par le Conseil Municipal
en séance du 06 OCT. 1995

ANNEXE AU RAPPORT N° 95/5-29

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION

16 OCT. 1995

ARTICLE 3 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS



LE MAIRE

TAMAYA